



# Document d'Informations Clés

URL : <http://kid.bnpparibas.com/XS1523723028-FR.pdf>

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### BNP PARIBAS ISSUANCE BV (NL) AUTOCALLABLE FIX TO SPREAD 2029

ISIN	XS1523723028
Initiateur	BNP Paribas S.A - <a href="http://www.bnpparibas.com">www.bnpparibas.com</a> Tel. +33 (0)1 57 08 22 00 pour plus d'informations
Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V
Garant	BNP Paribas S.A

Cotation	Aucune
Offre au public	Oui, en Belgique
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF)
Date de production du document	28 Janvier 2019 12:00:00 CET

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit?

### ► Type

Ce produit est un certificat, un titre de créance négociable.

### ► Objectifs

L'objectif de ce produit est de vous verser des coupons fixes durant 5 ans et ensuite variables conformément aux dispositions relatives aux coupons ci-après. Ce produit a une durée déterminée et sera remboursé à la Date de Remboursement à 100% de la Valeur Nominale par Certificat sauf s'il est remboursé par anticipation selon les dispositions relatives au Remboursement Anticipé ci-dessous.

Coupon : Le paiement d'un coupon est exigible à chaque date Paiement du Coupon.

Le Taux du Coupon pour les Dates de Paiement du Coupon Variable sera le Taux du Coupon Variable fixé au Dates de Paiement du Coupon Variable correspondantes.

### ► Données sur le produit

Date d'Emission	09/04/2019
Date de Remboursement (échéance)	09/04/2029
Dates de Paiement du Coupon	09/04/2020, 09/04/2021, 11/04/2022, 11/04/2023, 09/04/2024, 09/04/2025, 09/04/2026, 09/04/2027, 10/04/2028, 09/04/2029
Taux du Coupon Fixe	1,25%
Taux du Coupon Variable	1,50 x (EUR CMS30Y - EUR CMS5Y) avec un minimum de 0%
Dates d'Observation du Taux du Coupon Variable	02/04/2025, 31/03/2026, 02/04/2027, 03/04/2028, 29/03/2029

Valeur Nominale par Certificat	1,000 EUR
Devise du Produit	EUR
Prix d'Emission	100%
Prix de Souscription	101%
Fréquence de paiement	Annuelle
Target	10.00%

**Remboursement Anticipé :** Si à une des Dates de Paiement du Coupon Variable la somme de tous les coupons payée durant la vie du produit est supérieure ou égale à la Target, vous recevrez par certificat, en plus du dernier coupon à la date de remboursement, 100% de la Valeur Nominale par Certificat et plus aucun coupon ne sera payé.

Sauf si le produit a été remboursé par anticipation, **remboursement à échéance :** A à la Date de Remboursement vous recevrez par certificat, en plus du dernier coupon, 100% de la Valeur Nominale par Certificat.

Afin de prendre en compte les conséquences de certains événements, la documentation juridique relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital. Pour plus de détails sur ces événements et leurs conséquences, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit.

Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de la Valeur Nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant ainsi que de mise en résolution du Garant.

### ► Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement à long terme (plus de cinq ans);
- cherchent à investir dans un produit de rendement susceptible de verser des coupons, éventuellement pour diversifier leur portefeuille;
- cherchent à protéger la Valeur nominale à échéance
- disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leurs fonctionnements et leurs risques, et la classe d'actifs du Sous-jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### ► Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % de votre capital (le capital désigne la Valeur nominale). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant l'échéance. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

### ► Scénarios de performance

Investissement de 10 000 EUR		1 an	5 ans	Maturité
<b>Scénario de tensions</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8,837.05 EUR	9,112.48 EUR	10,445.37 EUR
	Rendement annuel moyen	-11.63%	-1.84%	0.44%
<b>Scénario défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8,837.05 EUR	9,112.48 EUR	10,445.37 EUR
	Rendement annuel moyen	-11.63%	-1.84%	0.44%
<b>Scénario intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,309.91 EUR	9,574.20 EUR	10,640.13 EUR
	Rendement annuel moyen	-6.90%	-0.87%	0.62%
<b>Scénario favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,989.56 EUR	10,398.13 EUR	10,874.13 EUR
	Rendement annuel moyen	-0.10%	0.78%	0.84%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de la performance future des variations passées de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

## Que se passe-t-il si BNP Paribas S.A n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si l'Émetteur est en défaut de paiement ou fait faillite, les actifs donnés en garantie seront réalisés ou liquidés, au profit des porteurs.

Si le montant de ladite liquidation (le cas échéant) ne suffit pas à rembourser le montant exigible, le Garant versera un montant correspondant au reliquat restant dû. Ce montant correspond à la différence entre le montant exigible et celui de la liquidation.

Si le Garant est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi.

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Émetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

## Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### ► Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.



Investissement de 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à l'échéance
Coûts totaux	EUR 520.59	EUR 540.87	EUR 495.34
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5.21%	1.08%	0.50%

### ► Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.50%	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 9 avril 2029 qui correspond à l'échéance du produit.

Le produit a pour objectif de vous présenter le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, une commission de 0,5 % sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas CLM Regulations - Complaints Management, 10 Harewood Avenue, LONDON NW1 6AA, UK, en envoyant un e-mail à [cib.priips.complaints@bnpparibas.com](mailto:cib.priips.complaints@bnpparibas.com), ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : <https://kid.bnpparibas.com/cib>.

## Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations exhaustives sur le produit, y compris les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit, disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

